



Association pour le Développement
de l'Aluminium Anodisé ou Laqué

CERTIFICAT DE PRODUIT N° QL-038

Délivré conformément aux articles L433-3 et suivants, et R433-1 et suivants du Code de la Consommation

L'Association pour le Développement de l'Aluminium Anodisé ou Laqué atteste que :

EXLABESA EXTRUSION PADRON

Polígono F. Quinta 07 – Picaraña – A Coruña
15980 Padron
Espagne

pour son activité de thermolaquage des alliages d'aluminium réalisée sur les lignes de production (V1) et (V2) de son site situé à la même adresse, satisfait aux exigences du Référentiel de certification QUALILAQUAGE® 2^e édition V02.



Qualilaquage®

Traitement de surface
de l'aluminium

Certifié

L'ADAL lui accorde le droit d'usage de la marque QUALILAQUAGE® pour la durée de validité du certificat, sous condition du respect des exigences de la certification. Le programme de certification QUALILAQUAGE® est consultable sur www.adal-aluminium.fr.

PÉRIODE DE VALIDITÉ : DU 1^{ER} JANVIER 2026 AU 31 DÉCEMBRE 2026

Émis le 18 décembre 2025

Mélanie Grammaticopoulos
Déléguée Générale de l'ADAL

Le certificat peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment conformément au Référentiel. Pour une utilisation appropriée, la portée de la certification et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet de l'ADAL.



Accréditation
n° 5-0008
Portée
disponible sur
www.cofrac.fr

ADAL — 17 rue de l'amiral Hamelin 75116 Paris
www.adal-aluminium.fr — contact@adal-aluminium.fr